

Cher(e)s Camarades,

Vous trouverez ci-après les différentes sessions de formation pour l'année 2022.

Avec le CFMS et à l'Union départementale de la Gironde :

- Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
- Fonctionnement et outils du syndicat
- Négocier
- Communication Orale
- Découvrir l'économie
- CSE
- Connaître ses droits

Avec l'institut du travail et l'AFIP : Santé sécurité au travail, « Droit du travail », Conseillers Prud'hommes

NOUVEAU pour les formations « Découverte FO » :

- Les inscriptions se font directement sur e-fo et sont à valider par le syndicat (plus de fiche d'inscription à transmettre à l'UD).
- Clôture des inscriptions sur e-fo 45 jours avant la formation
- Jeudi 18 novembre 2021 de 10 h à 12 h : Présentation de la plateforme d'inscription en ligne
- Un tutoriel dédié aux stagiaires est disponible sur le site de l'UD FO 33.

<u>Toutes les autres demandes d'inscription doivent impérativement :</u>

- être adressées à l'Union Départementale de Gironde par <u>le Secrétaire du</u>
 <u>syndicat revêtues de sa signature</u> ou du cachet du syndicat, pour accord.
- La fiche d'inscription doit être <u>signée, remplie lisiblement</u> et envoyée à l'UD, pour étude et validation.
- Vous trouverez la fiche correspondante à télécharger pour chaque stage à partir du Calendrier 2022 en accès sur le site de l'UD, en cliquant sur la date souhaitée.
- Le stagiaire doit demander à son employeur un congé de formation économique sociale et syndicale au minimum un mois avant le début de la session par courrier. Le respect de ce délai est impératif pour ouvrir le droit à la formation.

Condition commune à tous les stages : être adhérent à FO et à jour de ses cotisations

Gisèle DELIGEY, Secrétaire adjointe chargée de la formation syndicale

Formations 2022 organisées par le CFMS

Découverte de FO		
et moyens d'action du syndicat Durée : 5 jours Clôture des inscriptions sur e-fo 45 jours avant la formation	Condition(s) à remplir par le stagiaire: - Manifester un intérêt pour l'action syndicale - Etre présenté par son syndicat Objectifs: - Etablir le rôle et la place du syndicat - Organiser et coordonner le travail syndical	 Du 17 au 21 janvier Du 09 au 13 mai Du 03 au 07 octobre Du 28 novembre au 02 décembre
Fonctionnement et outils du syndicat* Durée : 3 jours	Condition(s) à remplir par le stagiaire: - Manifester un intérêt pour l'action syndicale - Etre présenté par son syndicat Objectifs: Connaître et comprendre le fonctionnement du syndicat pour mener correctement l'action syndicale dans l'entreprise ou l'administration	Du 08 au 10 février
Je négocie* Durée : 3 jours	Condition(s) à remplir par le stagiaire: S'adresse aux délégués syndicaux et aux Secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CTP se retrouvant en situation de négociation Objectifs: Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat	Du 08 au 10 marsDu 28 au 30 juin
Communication orale* Durée : 3 jours	Condition(s) à remplir par le stagiaire : Concerne des militants ayant une expérience syndicale confirmée Objectifs: Développer les facultés d'expression orale dans le contexte syndical	 Du 22 au 24 mars Du 18 au 20 octobre
Découvrir l'économie* Durée : 3 jours	Objectifs: S'approprier des notions élémentaires d'économie afin de :- Comprendre et pouvoir expliquer les orientations essentielles de la Confédération - Construire et argumenter des revendications dans l'entreprise afin de les négocier	Du 23 au 25 mai
CSE* Durée : 5 jours	Condition(s) à remplir par le stagiaire: - Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » sinon s'engager à le faire - Etre membre titulaire du CSE. Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS. Impératif : être pris en charge par le CSE Objectifs: En tant que représentant du personnel au CSE, comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de l'organisation FO	Du 27 juin au 01 juillet
Connaître ses droits* Durée : 3 jours	Condition(s) à remplir par le stagiaire: Réservé en priorité aux défenseurs syndicaux, délégués du personnel, ainsi qu'aux camarades de la Fonction publique dans le cadre des contrats de droit privé Objectifs: Faire appliquer la Convention collective et le Code du travail dans l'activité quotidienne du syndicat	Du 22 au 24 novembre

^{*} Condition commune à ces stages : avoir effectué le stage « Découverte FO »

Formations 2022 organisées par l'institut du travail et l'AFIP

Santé sécurité au travail Durée : 4 jours LIEU : UD FO 33	Condition à remplir par le stagiaire : Avoir fait le stage « Découverte FO » Programme : les obligations de l'employeur, les règles applicables aux CSE, les procédures en cas de danger grave et imminent, les différents risques professionnels, le régime d'indemnisation et présentation de la Carsat et de son département « risques professionnels »	Du 20 au 23 juinDu 05 au 08 décembre
« Droit du travail » Durée : 3 jours LIEU : INSTITUT DU TRAVAIL DE BORDEAUX	Condition à remplir par le stagiaire : - Avoir fait le stage « Découverte FO » - Tenir des permanences juridiques, être conseiller du salarié, ou souhaitant prendre une place dans le domaine juridique Objectifs : Eléments du droit du travail pour une implication syndicale dans le domaine juridique	Du 03 au 05 mai

→ Pour la formation Conseillers Prud'hommes une journée de Bilan est prévu <u>le 26 janvier 2022</u>

Conseillers Prud'hommes Durée : 5 jours LIEU : A CONFIRMER	Programme en cours d'élaboration avec l'institut du travail	Du 13 au 17 juin
Conseillers	3 jours : - Les accessoires de jugement	Du 19 au 22
Prud'hommes Durée : 4 jours 3 jours + 1 jour LIEU : UD FO 33	et 1 jour : bilan	septembre

La formation, qu'elle soit de nature économique, sociale et syndicale, à destination de chaque adhérent, des Délégués du Personnel, des Délégués Syndicaux, des élus du CSE, ou bien des Conseillers Prud'hommes, est un vecteur essentiel et important pour former au mieux les camarades de notre Organisation. C'est un outil incontournable dans le rôle qui est le nôtre : développer le syndicat, et ainsi, développer notre Organisation.

Bonne formation à tous.